



Dossier de candidature au Concours d'idées 2021 pour la conception d'un lieu de vie collectif pour personnes handicapées

Soutenu par



Dossier de candidature au concours d'idées pour la conception d'un lieu de vie collectif pour personnes handicapées

Le dossier de candidature doit être envoyé en recommandé avec accusé de réception ou déposé contre récépissé au secrétariat du concours, en deux exemplaires papier, (hormis les panneaux A1 pour lesquels un exemplaire suffit), ainsi qu'une clé USB contenant l'ensemble des documents et la vidéo **au plus tard le 3 mai 2021, 16h00** (date limite de réception, cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

CNSA
Prix CNSA lieux de vie collectifs & autonomie
Direction des établissements et services médico-sociaux
66 avenue du Maine
75682 Paris cedex 14

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à Lucie Gendrot 01 53 91 21 69 –
prix.autonomie@cnsa.fr

Équipe présentant le projet (4 personnes max, 1 étudiant en architecture min)

Nom du projet

Étudiant 1

Nom

Prénom

Adresse personnelle

Code postal Ville

Pays

Téléphone Mobile

Courriel

École représentée

Discipline suivie (médicale, sociale, architecture...)

Étudiant 2

Nom

Prénom

Adresse personnelle

Code postal Ville

Pays

Téléphone Mobile

Courriel

École représentée

Discipline suivie (médicale, sociale, architecture...)

Étudiant 3

Nom

Prénom

Adresse personnelle

Code postal Ville

Pays

Téléphone Mobile

Courriel

École représentée

Discipline suivie (médicale, sociale, architecture...)

Étudiant 4

Nom

Prénom

Adresse personnelle

Code postal Ville

Pays

Téléphone Mobile

Courriel

École représentée

Pièces à fournir :

En plus du présent formulaire dûment rempli, le dossier à soumettre devra contenir les pièces suivantes (un dossier incomplet peut constituer un critère d'exclusion) :

1. une copie de la carte d'étudiant 2020-2021 de chaque membre de l'équipe et leur curriculum vitae ;
2. une note descriptive présentant le fonctionnement du projet et son aspect novateur, son intégration dans le tissu urbain ou rural, son parti architectural, les ratios de surface, les matériaux utilisés... (cf. cahier des charges) ;
3. deux panneaux maximum de format A1, souples ou rigides, présentant : plans, coupes et façades, perspectives permettant d'illustrer les points importants du projet, à l'échelle 1/200 ;
4. une vidéo de 3 minutes maximum présentant le projet.

Les dossiers seront examinés par le jury selon les 11 principes généraux mentionnés au point 3 du cahier des charges présentant les principes généraux pour la conception d'un lieu de vie collectif pour personnes handicapées dans le cadre d'un concours d'idées.